Geo Roy

L'OUEST CANADIEN.

Vol. 2. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 23 NOVEMBRE 1899. No. 40.

LES CANADIENS-FRANCAIS ET LA CONSTITUTION

On semble s'étonner en certains quartiers anglo-canadiens, fort calmes d'ordinaire et très bien disposés à, notre endroit, de l'attitude des Franco-canadiens dans ces derniers temps.

Rien pourtant, chez nous, ne peut prêter à de fâcheuses interprétations ou à des malentendus dont les conséquences seraient déplorables pour tout le monde, déplorables surtout pour ce parti de l'ordre et de la loyauté qui travaille si efficacement depuis 1854 à la grandeur, par la grandeur, par l'unité, du Canada, par conséquent à la grandeur, par l'unité, de l'Empire britannique.

Nous faisons large la place qu'il faut laisser au Canada, comme dans tous les pays de complexion mixte, aux têtes exaltées, aux esprits exclusifs qui veulent vivre seuls, à leur façon unique et empêcher de vivre le voisin à sa manière. Ces gens-là sont affligés d'un défaut de vue qui les empêchera toujours de voir sous l'angle exact les exigences d'une communauté politique appelée à atteindre un but donné, avec des tournures d'idées diverses et des méthodes d'action différentes.

Nous avons nos chauvins qui vous parlent sur un ton des plus comiques, parce qu'ils sont les plus sérieux, de la séparation du Bas-Canada— pour eux encore la Nouvelle-France protégée par le drapeau fleurdelysé — de la Puissance canadienne, afin de fonder une république française, peut-être un royaume, qui serait comme une restitution aux descendants des rois très chrétiens dont la conduite nous a si bien protégés contre la conquête britannique!

Les Canadiens-français se moquent de cette conception imaginaire, comme ils le feraient de toute utopie sociale ou politique dont la réalisation est manifestement impraticable.

Ce groupe de Canadiens-français auquel Mercier donna de la consistance, est allé en diminuant chaque jour et il est à peine aujourd'hui perceptible aux abords de l'établissement unique en son genre, de notre confrère de "La Vérité", sur le chemin de Ste Foye, près de Québec.

Aucun homme politique n'en fait partie et ne voudrait s'afficher comme le patronnant de quelque façon que ce fût.

Plus que cela, le mouvement national alimenté par des hommes de la valeur et de la popularité de M. Mercier, fut assez vite réprimé chez nous. Il nous causa un tort incalculable dont nous n'avons pas encore fini de subir la punition. Il nous plaça sous un jour faux aux yeux des gens—et ce sont les plus nombreux — qui ne vont pas au fond des choses et s'empressent de saisir au passage la moindre raison de condamner des compatriotes que l'on est malheureusement, par naissance et par instinct, trop facilement enclins à juger défavorablement.

La portion saine de la population franco-canadienne résista au travail du mouvement national et resta fidèle à tous les liens politiques et sociaux qui nous attachent à nos compatriotes de langue anglaise.

La province de Québec fut, d'ailleurs, assez punie pour la faute de quelques agitateurs politiques sans vergogne qu'elle n'aie pas de sitôt l'envie de recommencer.

En effet, dans l'ordre matériel, notre gouvernement national fut l'objet de la risée d'abord puis du dédain public non seulement au Canada, mais aux États-Unis, en Angleterre, en France ou l'on vous parle encore de nos " peddlers " d'emprunts, de nos emprunteurs à taux d'usurier.

Notre dette, déjà assez élevée, fut augmentée de quinze millions de dollars et une administration honnête de nos deniers qui se chiffrait dans les trois millions, atteignit le chiffre fabuleux de cinq millions.

Jamais nos institutions provinciales ne traversèrent un aussi imminent danger et, parmi les Canadiens-français même, on se demanda si un gouvernement autonome qui nous coûtait si cher et qui nous accablait de tant de honte et de scandale, valait bien la peine d'être maintenu.

Dans l'ordre moral, nous devînmes un objet de défiance et de répulsion pour nos compatriotes anglais, peu au fait de nos affaires, et c'est alors que le parti grit, aidé de quelques toris mécontents, commença cette guerre de représailles, dont McCarthy donna le signal et qui fut marquée successivement par l'abolition des écoles séparées de Manitoba, et la suppression, comme langue officielle, de la langue française au Nord-Ouest et à la législature de Winnipeg.

Tel fut le mal que nous a causé et qu'a semblé justifier le soulèvement national de 1886, et telle fut la punition qui l'a suivi.

Cet exemple a porté ses fruits et, aujourd'hui, le groupes des patriotes exaltés n'a plus d'écho dans notre population, n'exerce plus une parcelle d'influence sur la masse de notre corps électoral.

Notre population est essentiellement loyale à la constitution de ce pays et à l'allégeance de la Grande-Bretagne, comme elle l'a toujours été, en général et à toutes les époques de son existence politique.

⁂

D'autre part, il existe aussi chez nos compatriotes de langue anglaise, un groupe d'exagérés ou jingos qui, en tout temps, depuis la conquête, a dépassé en fanatisme et en appétit féroce de tout ce qui est canadien-français et catholique, ce que peut inventer l'imagination de nos têtes chauvines les plus emportées.

Les représailles auxquelles ont eu recours la législature de Manitoba et le Conseil Législatif de l'ouest sont allés bien au delà de la marque qu'indiquait une certaine provocation; elles constituent un défi à la loi écrite de ce pays, à la constitution même, dans sa lettre et dans son esprit, de la confédération canadienne.

Et ce qui se passe actuellement, cette imposition de l'impérialisme dans ses conséquences les plus redoutables, cette imposition de la guerre en Afrique par la force d'une pression publique exercée violemment, au lieu d'une ère de paix et d'harmonie, ne nous indique que trop l'entrée du Canada dans une voie de discorde et de danger qu'il serait puéril de nier ou d'atténuer.

Nous devons donc chercher à réagir de suite contre le sentiment de défiance qui semble sortir de l'enclos réservé aux exaltés de chaque côté et envisager froidement la situation que viennent de créer les derniers événements si prompts à se produire et à se développer, si chargés de menaces pour l'avenir du Canada Uni aussi bien que de l'Empire Uni.

⁂

Que font les canadiens-français à l'heure actuelle? Ils se réclament de la constitution du Canada.

Font-ils ou même autrement que les Anglais? Non au moins pas autrement que les Anglais raisonnables.

Quant aux jingos du "Star" et du "Toronto News" ignorons-les pour les fins de la discussion, comme nous prions nos compatriotes anglais d'ignorer l'action du groupe infime de canadiens-français qui proclame en principe l'indifférence absolue du Canada, au sort de l'empire en s'écriant avec plus d'ostentation que de réflexion: "pas un sou, "pas un homme pour l'Angleterre."

Mais les Canadiens-français étaient-ils plus loin que leurs compatriotes de langue anglaise, se montreraient-ils plus méticuleux, plus soucieux du respect et de l'observance parfaite de la constitution non seulement dans son esprit mais dans sa lettre et dans son interprétation stricte, qu'on ne saurait les en blâmer.

Ils constituent avec les Irlandais la minorité dans le Canada, au Parlement comme au scrutin; ils constituent à part cela, en influence, en position, en fortune, une fraction dans l'unité canadienne qui ne peut soutenir la comparaison à côté de la puissance de l'élément britannique.

Ils ne trouvent protection, de défense et de sauvegarde que dans la constitution. Pourquoi alors n'y adhèreraient-ils pas de toute la force de leur volonté? Pourquoi ne résisteraient-ils pas de toute la puissance de leurs énergies à toutes les entreprises à toutes les empiètements, à toutes les inovations qui peuvent être de nature à compromettre une position aussi précaire que la leur et un avenir que le moindre accident peut irrémédiablement ruiner?

Le Monde Canadien.

LA QUESTION DU JOUR.

Nous extrayons d'un article de M. C. Fitzpatrick, publiee dans le "Soleil" le 26 octobre 1899, ce qui suit:

Supposons pour un instant que, dans notre belle province de Québec, la minorité anglaise s'empare du gouvernement; qu'elle donne à certains anglais des privilèges exorbitants; qu'elle force la population entière de la province d'acheter certaines marchandises exclusivement de ces anglais privilégiés et de nul autre; supposons encore que cette minorité anglaise prélève sur nous des taxes énormes pour les écoles publiques et défende d'enseigner autre chose que l'anglais dans les parties absolument françaises de la province; supposons toujours que les anglais demandent pour l'éducation une bien plus forte somme que n'en requiert l'organisation de l'instruction publique, et divisent l'excédent parmi les officiers publics anglais; si on voulait désarmer ainsi toute notre population française et lui refuser tout droit politique; si sur de simples soupçons, on jetait en prison nos compatriotes pour les y tenir enfermés pendant des mois et les en faire sortir ensuite sans même leur faire de procès si, en un mot, nous avions en cette province un état de chose tant soit peu analogue à celui qui existe dans le Transvaal depuis des années, que verrions-nous? Jusques à quand notre brave population française se soumettrait-elle débonnairement à une semblable situation? En moins d'un mois, j'en suis certain, la province serait soulevée de l'un à l'autre bout.

Et cependant, depuis dix longues années, le gouvernement impérial s'est contenté de faire des remontrances à Kruger et à son gouvernement. Il est réellement grand temps l'abatre comme une nuisance publique ce gouvernement qui traite d'une manière aussi contraire au droit des gens les sujets de Sa Majesté et les autres Européens résident du Transvaal.

La conduite du Canada dans cette affaire du Transvaal, si on la considère à la lumière des précédents parlementaires et des auteurs constitutionnels, peut paraître comme on l'a prétendu, irrégulière et théoriquement injustifiable. Mais il n'est plus temps de faire de la casuistique légale.

On a ordonné l'appel aux armes, le ralliement est sonné. On nous demande de secourir nos concitoyens britanniques; on a jeté l'affront à l'autorité de notre Reine Impératrice; les frontières de l'empire sont envahies. Sous de telles circonstances, le vieil axiome de la Rome antique s'impose et l'on doit s'écrier sans s'arrêter aux technicalités: "Salus populi suprema lex."

La procession du Jubilé où le représentant du Canada a figuré avec tant d'éclat, a donné au monde une idée de l'étendue de l'empire et de ses ressources. Aujourd'hui que à plusieurs points de l'horizon international apparaissent les singes avant-coureurs d'une tempête prochaine, il nous fait prouver à l'univers que l'Empire britannique n'est pas un simple expression géographique, une agglomération de provinces divisées, déloyales et facticuses, mais que nous formons une nation homogène bien déterminée à repousser l'invasion de quelque côté qu'elle nous vienne.

En réponse aux appels aux préjugés de race, qui s'ouvrent en ce moment les colonnes de certains journaux conservateurs d'Ontario, je demande la permission de citer ce que je disais en mai dernier, à Pictou Ontario.

"Jamais pays ne fut peuplé par une plus noble phalange que celle de ces soldats de ces missionnaires de ces marchands courageux cette cohorte de héros, qui dans les jours d'antan, firent voile des côtes de France pour venir explorer le St-Laurent et s'établir sur ses rivages. La virilité de cœur et l'endurance de ce peuple simple et vaillant se retrouvent encore aujourd'hui dans la fidélité de leurs décendants, à leur langue, aux traditions et à la religion apportées au Canada par Cartier et Champlain, par les Frontenac et les Laval."

Durant la guerre de l'indépendance américaine, lors de l'invasion de 1812, le sang canadien-français coula à flots pour l'honneur et la défense du drapeau britannique. Où les armes anglaises ont-elles jeté plus d'éclat qu'à l'héroïque bataille de Châteaugnay? De quel droit veut-on aujourd'hui mettre suspicion la loyauté de la race canadienne-française?

Votre tout dévoué,

C. FITZPATRICK.

Rivieres du Canada

Les principales rivières sont, dans les Territoires et le Manitoba: la rivière Mackenzie, qui a au-dessus de 2,400 milles de longeur, et les rivières Copper-Mine et Great-Fish qui se jettent dans l'océan Arctique; les rivières Saskatchewan, Assiniboine et Rouge, qui se jettent dans le lac Winnipeg; et les rivières Churchill, Severn et Albany qui sont tributaires de la baie d'Hudson.

La principale rivière des provinces d'Ontario et de Québec est le St Laurent, avec ses affluents: l'Ottawa, le Saint-Maurice, le Richelieu et le Saguenay. Dans le Nouveau-Brunswick se trouvent les rivières Saint-Jean, Restigouche et Miramichi; et, dans la Colombie Anglaise, la rivière Fraser, qui se jette dans le golfe Georgie, la rivière de la Paix, qui prend sa source dans cette province et se jette dans le Mackenzie, et la rivère de Colombie, ayant au-dessus de 1,200 milles de longueur et qui se jette dans l'océan Pacifique en traversant les Etats-Unis.

Examinons donc un peu ensemble les circonstances déplorables dont vous vous plaignez, disait le Dr Talmage à des jeunes gens qui gémissait de la dureté des temps. N'êtes-vous pas exactement dans les mêmes conditions que ceux qui ont réussi? Jetons un coup d'oeil en arrière et remontons, si vous le voulez bien, à trente ans; que voyez-vous? Ceux qui sont aujourd'hui les chefs heureux de grandes institutions commerciales, les grands philosophes ou philanthropes du moment n'était alors que des jeunes gens, souvent dans une position critique que la vôtre, plus déssepéré et avec un avenir moins large. Avec de l'énergie, du travail, de la persévérance, ils sont arrivés. Faites-en autant! Vous le pouvez si vous le voulez.

L'abdication de la femme

La femme ne doit jamais abdiquer: son règne ne doit jamais cesser à aucun âge. C'est presque une hérésie pour une femme que de déclarer, le jour où elle double le Cap de la cinquantaine, que "son temps est passé," qu'il "lui sied de faire place aux plus jeunes." Avec une hygiène bien entendue, un régime qui exclu les excès ou, si vous préférez, les extravagances de toute nature, veilles trop prolongées, séjour dans l'atmosphère surchauffée d'une salle de bal, etc. La femme à tous les âges saura conserver sa beauté qui, naturellement, se modifiera avec les années, mais qui en fin de compte, se maintiendra. Le grand secret de beauté, c'est encore et toujours la santé alimentée par un sang généreux que la science contemporaine nous permet de rajeunir pour ainsi dire à l'infini. Une personne qui se sent fatiguée, énervée, dont les traits traduisent la langueur, la lassitude, dont les yeux perdent de cet éclat qui en fait la beauté, trouvera de l'emploi des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard un véritable spécifique de force, de santé, de beauté. Dans toutes les bonnes pharmacies, à raison de 50c la boîte. Envoyées par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco Coloniale boîte 383, Bureau de Poste Montréal.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Edmonton, Alberta.

Publié par
" The Edmonton Printing Company Limited."

Abonnement : $1.00 par année, payable d'avance.
Petites annonces : 5 lignes et moins, trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne, la première insertion et, 5c les suivantes-
Annonces permanentes, conditions sur application au Journal.
N. B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée comme suit " L'Ouest Canadien, " Edmonton.
Alberta T. N. O.

FRÉDÉRIC VILLENEUVE,
Directeur.

EDMONTON. 23 Novembre, 1899.

NOTRE JOURNAL.

Nous revenons à la charge vis-à-vis nos lecteurs et abonnés qui ne nous ont pas encore remis le prix si modique de leur abonnement. Nous en comptons dans nos livres qui nous doivent encore l'abonnement de 1898.

Nous notifions tous ceux de nos lecteurs qui sont en défaut, qu'à moins d'un règlement dans le cours du mois de Décembre, nous serons forcés de mettre leurs comptes en collection. Un journal n'est pas une institution de bienfaisance ni de charité et nous sommes disposés a user de rigueur pour obtenir de nos débiteurs négligents ou récalcitrants ce qui nous est légitimement dû.

L'ADMINISTRATION.

M. L'ABBE J. B. MORIN.

Comme on nous l'avait annoncé il y a quelque temps M. l'Abbé J. B. Morin, le vaillant colonisateur de ce district a été rappelé à Montréal par son ordinaire et cessera de s'occuper activement de la colonisation de ce district. Nous regrettons sincèrement cette mesure administrative car elle prive ce district et surtout l'élément canadien-français de son meilleur agent recruteur.

Nous avons vu M. Morin à l'œuvre, nous l'avons vu se dépenser de toutes manières pour faire un succès de son entreprise. Nous avons souvent admiré son courage son énergie à toute épreuve.

Nous le félicitons des résultats obtenus, et au risque de blesser sa modestie nous devons dire qu'à lui, revient en grande partie, le succès.

Nous le remercions au nom de la population française de ses sacrifices et de son dévouement et qu'il parte avec l'assurance qu'il compte ici dans l'Alberta de nombreux amis sincères qui lui doivent leur prospérité et qui lui souhaient dans sa nouvelle carrière le succès qu'il a eu ici dans les dix dernières années.

Il nous vient à chaque malle des protestations contre l'aticle du "Post". Nous en publions un cette semaine.

Nous apprenons que Sir Charles Tupper viendra à Edmonton dans le commencement de Décembre. Les conservateurs lui feront une grande réception.

L'assemblée des libéraux en l'honneur de l'Hon. M. Sifton a été un franc succès sous le rapport de l'assistance et des discours qui y ont été prononcés par l'Hon. C. Sifton A. L. Sifton et D. C. Fraser. Nous regrettons que l'espace à notre disposition ne nous permette pas de reproduire "inextenso" ces discours.

Les Elections générales du Manitoba auront lieu le 7 Décembre. La lutte sera très chaude parait-il.

CAUSERIE.

Sommes-nous satisfait oui ou non.

Oui......La Providence est bien généreuse envers nous, canadiens du nord d'Alberta. Cette année encore plus que d'habitude peut-être. Malgré les pluies extraordinaires de l'été qui nous ont fait craindre si longtemps que la moisson ne pourrait mûrir avant les gelées, le ciel qui nous protège a arrangé les choses d'une telle façon que la gelée n'est venue qu'à la fin de Septembre, lorsque tout était mûr et coupé. Et aujourd'hui que les machines à battre vont leur train, et ça va vite, on est étonné du rendement. La récolte est une des bonnes que nous avons jamais eues. Cela se voit bien aux figures de nos cultivateurs, à leurs manières de vous rencontrer. Pour celui qui connait bien les gens du pays c'est le thermomètre le plus exact pour lui indiquer l'intensité de la satisfaction du cultivateur.

Vers la fin d'Août, lorsque la pluie tombait toujours, que les grains avaient 6 pieds de hauteur, mais n'étaient pas encore mûrs, vous rencontriez un de vos amis de la campagne. "Comment ça va-t-il ? Mal il n'y aura pas de récolte cette année, elle ne pourra pas mûrir il est trop tard. C'est trop de valeur, du si beau grain !"

Il avait la figure bien triste.

Vous rencontrez le même homme aujourd'hui. Comment ça va-t-il ? "Bien, très bien, tu ne saura croire, mon vieux à la récolte que j'aie eue. Coupé à temps ! du grain de première qualité ; le marché pas trop mauvais ; je suis content comme tout le monde de par chez nous. Quand viens-tu nous voir ? Il va y avoir du foin cet hiver à St. Albert, à Morinville, au Fort Saskatchewan et ailleurs, (selon le cas.)" Sa figure est toute réjouie. Il a raison d'être satisfait et la population du District toute entière avec lui.

L'aisance chez toutes les classes dépend de celle du cultivateur et, cette année à été bonne.

Un colon arrivé il y a 3, 4 ou 5 ans qui récolte 3, 4 ou 5 mille minots du plus beau grain qu'on puisse voir, n'a pas droit de se plaindre. La majorité est dans ce cas là, il y en a qui vont jusqu'à 15 mille minots et plus.

Nous sommes ainsi satisfaits de la température magnifique dont nous jouissons depuis quelques semaines. La saison la plus favorable aux batages, il serait désirable cependant d'avoir des chemins d'hiver pour les charroyages, qui se font encore en waggons.

Nous sommes aussi satisfaits de voir les progrès du pont sur la Saskatchewan et l'an prochain nous espérons voir un chemin de fer le traverser pour traverser ensuite notre vaste District du Nord, si beau, si fertile et déjà si bien peuplé. Nous espérons de plus, avant peu d'années une autre voie ferrée venant de l'Est traversant toute la vallée de la Saskatchewan se dirigeant vers la rivière La Paix, le Cassiar et la côte du Pacifique. C'est ce que l'Hon. Ministre de l'Intérieur M. Sifton nous a presque promis, lors de sa visite à Edmonton la semaine dernière. Il ne pouvait nous apporté une meilleure nouvelle. Ce nouveau débouché briserait ce monopole qui n'est jamais profit ou même protection pour le colon.

Le gouvernement ne nous a pas négligés en plusieurs mesures d'une grande importance pour la classe agricole de ce District. Nous le remercions pour tout cela.

Voilà pour Oui !

Non : Il s'introduit dans le pays un esprit de fanatisme contre nous, des gens aux idées malsaines qui veulent nous faire passer pour une race inférieure et prétendre que sur ce sol nous n'avons pas égalité de droit avec eux. Cela est tout nouveau et au temps des " Old Timers " il n'y avait pas ici de semblables distinctions. Tout le monde du pays vivait dans un même sentiment fraternel, qu'il est regrettable de voir disparaitre. Conséquemment nous en sommes pas satisfaits de l'inertie de nos gouvernants lorsqu'il s'agit de faire imprimer en français les Ordonnances des Territoires.

Nous y avons droit par la loi et bien plus, le gouvernement est obligé de voir à ce qu'elles soient publiées. Elles sont nécessaires dans nos paroisses françaises et nous ne les avons pas encore, après plus d'une année d'attente. Est-ce que les gouvernants s'allient aux fanatiques pour démontrer que nos droits ne sont pas égaux aux leurs.

Que toutes les sociétés St. Jean Baptiste et associations politiques envoient une requête à Ottawa, au Gouverneur Général en Conseil, demandant la rectification de cet état de choses anormal qui nous prive d'un droit légitimement acquis, et de la connaissance des lois du pays pour l'organisation de nos municipalités scolaires, de travaux de corvée etc. Si Régina refuse, Ottawa doit agir.

Il y a aussi ces pauvres scrips refusés par les conservateurs, promis par les libéraux, qui enfin ont été accordés par ordre en conseil il y a déjà plusieurs mois, et qui ne sont pas encore venus. Ca ne fait pas l'affaire des métis ni de personne.

Sur ces points nous ne sommes pas satisfaits.

Mais il en coûtera si peu au gouvernement fédéral pour remédier à la position, que nous avons pleine confiance qu'avant quelques mois les griefs seront tout disparus.

Alors tout notre monde sera content, et nous pourrons inviter avec toutes raisons nos gens d'en bas a venir partager avec nous, les ressources, les avantages le climat, la grande et belle nature de notre immense pays,

---

CORRESPONDANCE.

Morinville, 20 Nov. '99.

Monsieur le directeur de
" L'Ouest Canadien."

Votre bon petit journal, d'ordinaire si pacifique, a subitement changé de ton, et nous arrive, depuis quelques semaines, avec des allures toute belliqueuses. Vos trois correspondants, A. B., A. C. et A. B. C., s'échangent des mots aigres, doux, et ont tout l'air de vouloir en venir aux mains a bref délai. Allons, mes bons amis, je veux bien supposer que tous trois, vous avez raison, ou tort ; mais n'allons pas nous chicaner pour des misérables jalousies de clocher.

***

J'ai lu avec plaisir votre réponse à l'article maladroit, publié dans le " Post ", la semaine dernière, à l'adresse des Canadiens-français. Vous avez bien fait d'avoir rétabli les faits, messieurs nos concitoyens anglais sont toujours les mêmes. Que l'écrivain du " Post ", relise donc l'histoire du Canada à l'époque des guerres de 1775 et 1812, mais l'histoire vraie, impartiale, il apprendra comme vous le lui dites bien, que la France, notre " Mère-patrie, " dans un moment de faiblesse ou d'oubli, céda le Canada à l'Angleterre, et que le traité de Paris qui accepta cette transaction, garantit aux Canadiens-français le libre exercice de la religion catholique, l'usage des lois françaises et des autres privilèges qui empêchent quelques gens de dormir. Ces privilèges, nous les possèdons en vertu d'un contrat, d'un acte solennel ; si nous en jouissons, ce n'est nullement dû, comme semble le croire le " Post " ; à la libéralité de la Couronne de l'Angleterre. Le régime des Craigs est encore présent à notre mémoire, les luttes de nos pères pour nous conserver nos privilèges ne sont pas encore oubliées.

***

Dans un pays comme le nôtre ou toutes les nationalités se donnent rendez-vous, ou tout le monde est invité à venir y déployer son travail, son talent, son énergie, l'écrit du "Post", est au moins déplacé.

***

Dans un district comme celui d'Edmonton, ou l'accord le plus parfait n'a jamais cessé de regner entre les sept ou huit nationalités différentes dont se compose sa population, rien n'est plus propre que ces élans de fanatisme pour créer des divisions, des défiances mutuelles et arrêter le progrès de notre colonie encore naissante.

JEAN PIERRE.



LE NORD-OUEST CANADIEN.

REGLEMENTS DES HOMESTEADS.— Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectees ou non reservees, excepte les Numeros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, a raison d'un quart de section, soit 160 acres.

ENTREES.—L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intorieur, a Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration a Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisee. Le prix d'entree regulier est de $10 pour tout terrain deja occupe. Il sera charge en sus $5 ou 10 pour rencontrer les depenses de cancellation et d'inspection.

CONDITIONS A REMPLIR.—Culture et residence pendant 3 ans sont requises. et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune annee, sous peine de perdre ses droits.

APPLICATION POUR PATENTE.—Application pour patente peut être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il donne avis par ecrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, a Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

INFORMATIONS.—Les immigrants pourront recevoir a tous les bureaux de Terres de la Couronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront donnees pour trouver les terrains designes, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements. Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secretaire du departement de l'Interieur, a Ottawa, ou au commissaire de l'immigration a Winnipeg.

JAMES SMART,
Députe Ministre de l'Intérieur.

N. B.—A part les terrains ci-haut mentionnes des milliers d'acres de terre de première qual sont mis en vente par les differentes compagnie de chemin de fer ou des societes particulière

CA ET LA

M. Edmond Brosseau de St Albert, a acheté les intérêts de M. Jos Chénier dans la société avec M. J. H. Gariépy. Nos souhaits de succès aux intéressés.

M. Alphonse Desjardins, s'est demis de ses fonctions de président de la Banque Jacques-Cartier. Il a été remplacé par M G. N. Duchame.

Nous voyons dans cet événement la reprise des affaires de la Banque et des perspectives d'augmentation de capital qui mettra la Banque sur une base absolument solide.

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé Arcade Ethier de Beaumont, est en ce moment á l'Hôpital Général. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Les battages des grains avancent rapidement, partout l'on se hâte á la besogne, le résultat général de la récolte sera meilleur que nous l'espérions d'abord, jusqu'á ce jour, c'est la ferme de M. Jos Ouimet de la colonie de St. Pierre qui a la palme du rendement : dans 25 arpents de terre, il a été récolté 2600 minots d'avoine mesurés au moulin, l'on assure qu'il y a lá une dimunition de 10 par cent ; le rendement réel, sera donc de 2800 minots ce qui donne une moyenne de 112 minots par arpents. Allons, braves colons de Labelle, du Lac St Jac et de la Métapédiac, vous êtes invités á battre ce record.

L'avoine sur le marché d'Edmonton, se vend 25c le minot de 34 lbs.

Il devient évident que l'on nous néglige en certains lieux ; au mois d'avril dernier, nous envoyions des pétitions au gouvernement pour obtenir un meilleur service postal. Nous demandions l'établissement d'un bureau á St. Emile de Legal, où il y a déjá 58 familles. Nous faisions la même demande pour St Pierre de Villeneuve où il y a plus de 80 familles ; et l'on ne voit encore rien venir. On a demandé pour St. Albert, une troisiéme malle par semaine et nous n'obtenons rien ; pourtant toutes ces demandes sont absolument justes. Finira-t-on un jour par nous entendre ?

M. l'abbé J. B. Morin, partira de l'Ouest pour la Province de Québec définitivement samedi. La population française de l'Alberta le suivra avec un immense intérêt dans sa nouvelle carrière.

Une certaine rumeur circule parait-il que le Bazar de St Albert est remit á plus tard, á ce sujet, Mme W. McKenney présidente du Bazar nous prie de bien persuader tout le monde, que les dates du Bazar sont toujours les mêmes, tel qu'annoncées précédemment, c'est-à-dire les 20, 21 et 22 Décembre prochain.

MM. Brunelle & Wood ont louer l'étable de M. McCauly, ils pensionnerons que les chevaux pour le présent, ils receveront dans quelque temps un assortiment complet de voitures de louage pour l'hiver.

Il ne faut pas oublier que les pratiques de chant pour le chœur de l'Eglise St Joachim sont régulièrement comme suit : le mercredi, á la salle C. M. B. A. et le vendredi á l'église, á 7½ hrs p. m.

Prenez avis que nous avons une nouvelle pharmacie á Edmonton. M. Ted. Mullett ci-devant de Madoc Ont., qui en est le propriétaire et a été gradué du collége de Pharmacie d'Ontario.

Spécialité, prescriptions.

Porte voisine de l'épicerie Montgomery.

TED. MULETT. Edmonton, Alta.

23-30-7-14

M. J. E. Laurencelle a eu cette semaine une forte attaque d'influenza.

Notre ami M. Joseph Larose de Strathcona partira pour l'Est le 20 Décembre. D'ici á cette date, M. Larose vendra á des conditions libérales et exceptionnellement faciles aux personnes responsables ; 60 bons chevaux pour cultivateurs. Qu'on se le dise.

La Révde Sœur Letellier est partie pour le lac La Selle ce matin. Nous lui souhaitons un heureux voyage.

Un jeune homme possédant une bonne instruction parlant l'anglais, le français et l'allemand et ayant de bonnes références désir de l'emploi, pour de plus amples renseignements, s'adresser aux bureaux de "l'Ouest Canadien."

Nous invitons le public á venir voir nos prix qui sont égaux á ceux de Montréal. Allumettes 10c la boîte 3 pour 25c, sucre blanc, 16 lbs, pour $1.00 ou 18 lbs de brun, l'huile de charbon 35c le gallon, thé de choix pour 25c la lb. le reste de notre marchandise sera vendu á des prix accordant á ceux ci-haut mentionnés, nous aurons toujours en main les liqueurs de premier choix, ainsi que cigars, á des prix modérés.

Moreau & Boudreau
Strathcona

VARIETES.

Le sort en est jeté, la guerre, horrible sanglante, a fait son apparition. Déjà le télégramme nous annonce des défaites, des désastres sans nom, prélude d'autres désastres qui suivront, jetant le deuil dans les familles et la peine dans les cœurs. Le Transvaal et l'Angleterre c'est-à-dire la faiblesse aux prises avec la force, ou encore le patriotisme poussé jusqu'à l'héroïsme luttant désespérément contre la conviction d'un droit ! rien de pire que la guerre entre de pareils éléments.

Et dire que c'est à la fin d'un siècle de progrès et de lumière qu'un tel combat s'engage ; quel triste couronnement d'une ère féconde pourtant qui fera époque dans les annales de l'humanité !

On avait cru que l'instruction, si répandue de nos jours, ouvrirait aux nations comme aux simples individus des horizons plus larges plus conformes à l'harmonie, à la bonne entente qui doit régner sur la terre, la Conférence de La Haye semblait un pas dans cette voie d'apaisement. Tenue dans le but d'établir un tribunal d'arbitrage qui règlerait toutes les difficultés internationales, cette réunion des potentats européens n'a servi qu'à mettre encore plus en évidence l'humeur belliqueuse de la vieille Europe.

Et maintenant, plusieurs forts de cette expérience, répètent que la paix universelle est une utopie, un rêve irréalisable ; que la guerre est un de ces maux, nés avec le monde, qui ne disparaîtront qu'avec. Ce qui est certain, c'est que le siècle glorieux dont l'aurore a salué les batailles célèbres de Napoléon Bonaparte ne verra pas l'adoption de la paix universelle ; il finira comme il a commencé, au cliquetis des armes, au bruit du canon.

***

Le Canada doit-il contribuer aux guerres de l'Empire britannique ? voilà une question d'une importance majeure pour notre pays, que la guerre actuelle remet à l'ordre du jour. Il serait bon de la décider une fois pour toutes. Quand les esprits seront calmés tout à fait, espérons que la presse s'emparera de nouveau de ce problème intéressant pour le disséquer, le discuter et prier les autorités de la nation de le résoudre d'une façon définitive.

***

Les articles publiés par certains journaux depuis un mois pourraient se résumer en trois mots : mauvaise humeur, dépit, haine......C'est un feu bien nourri dirigé contre les canadiens-français dont la loyauté à l'Angleterre est mise en doute. Les plus mauvais sentiments sont étalés dans des écrits qu'inspirent l'ignorance, le fanatisme, l'esprit de parti, la mauvaise foi. On nous insulte, on nous lance à la face des injures inqualifiables. Et tout cela à propos de l'envoi d'un contingent canadien.

Pourtant nous ne voyons rien de commun entre la loyauté de notre race et l'envoi d'un contingent canadien en Afrique. Si cette expédition de mille soldats, faite par le gouvernement Laurier à la demande de M. Chamberlain, prouvait quelque chose, ce serait qu'en fait d'enthousiasme et de zèle vis-à-vis l'Angleterre, nous ne sommes pas inférieurs à nos concitoyens anglais.

C'est bien mal récompenser une fidélité qui ne s'est pas démentie durant près d'un siècle et demi. Chaque fois que le drapeau anglais a été en danger sur ce continent, nous avons été sur la brèche, partageant notre part de périls et de responsabilités.

Heureusement cette presse est reconnue comme le porte-voix d'une coterie dont les opinions ne sont pas partagés par la masse des anglais bien pensants.

MAXWELL.

Nos lecteurs, en allant acheter un article annoncé dans les colones de notre journal, devraient dire au marchand : " J'ai vu votre annonce dans "l'Ouest Canadien. " Cela vous donnera peu de peine, et nous rendra un service précieux.

AVIS DE DISSOLUTION

Avis est par les présentes donné que la société qui existait entre nous les soussignés comme marchands généraux dans la ville d'Edmonton sous la raison sociale de Gariépy & Chénier a été ces jours derniers dissoute par consentement mutuel.

Toutes les dettes dues à la dite société devront être payées à Messieurs Gariépy et Brosseau, et toutes les réclamations contre la dite société devront être présentées aux dits Gariépy et Brosseau par lesquels elles seront réglées.

Daté à Edmonton ce 18e jour de Novembre A. D. 1899.

Témoin
Frédéric Villeneuve. } J. H. Gariépy. J. Chénier.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Je m'attendais, d'après mon invitation, de voir dans votre journal une correspondance sérieuse venant de la part de A. B., mais à ma grande surprise, c'est M. A. B. C., un troisième personnage qui arrive comme une trombe avec un article assez violent à mon adresse. Il répond, ni plus ni moins sans être provoqué ; ce qui est loin d'être une devinette.

Vous devez être monsieur A. B. C. un des proches de A. B., pour le défendre avec autant de chaleur ; ou plutôt ne seriez-vous pas son frère cadet ? Ma foi, je pense avoir affaire à une nombreuse famille et tous d'un caractère plus ou moins acariâtre. Si l'on en juge par A. B. et A. B. C. que sera-ce donc quand arrivera A B C D. Heureusement que je m'habitue aux faits d'armes ; j'ai l'occasion de lire les rapports venant du Transvaal ; cela m'effraie moins. Eh bien, M. l'abécédaire, vous pouvez lever vos batteries et pointer vos canons, ils ne peuvent me faire aucun mal, parce qu'ils contiennent beaucoup de "poudre", mais très peu de "plomb".

Par la vôtre, vous m'avez l'air d'un homme avide de guerre ; vous me parlez que d'escrime, de valeureux athlète, de coup de droite à gauche, d'arrière plan (de campagne). Je suppose, d'instincts belliqueux etc, etc. Vous allez même jusqu'à me parler des mules du Général White (qui ont pris l'épouvante).

Vous voulez par là sans doute me faire une grosse farce. En cela je ne vois rien d'extraordinaire, rien de rare, c'est une chose qui peut arriver, tous les jours. Mais ce qu'il y a de plus rare de plus extraordinaire, c'est me direz vous, "le prophète Elie montant au ciel dans un char de feu sans brûler sa culotte". Non, mieux que cela ; c'est vous le dirai-je, l'âne de Balaam qui a répondu sans être interpellé, voilà quelque chose de peu commun.

Encore une fois, c'est A. B. que j'ai invité à correspondre et non pas vous, monsieur A. B. C.

Laisser le Général White prendre soin de ses mules, et vous attendrez d'être provoqué ou d'être frappé, pour déterrer la hache de guerre et donner libre cours à vos instincts grincheux.

En attendant, fumez, fumez, fumez le calumet de paix.

A. C.

St Albert 22 Nov. 1899.

MGR. BRUNEAU

La Nomination d'un Coadjuteur de l'Eveque de Nicolet est confirmee

Une dépêche de Mgr Gravel, reçue à l'archevêché, de Montréal, confirme la nomination de Mgr Bruneau comme coajuteur pour le diocèse de Nicolet.

Mgr Joseph Simon Herman Bruneau, qui vient d'être nommé coadjuteur de Mgr Gravel, est né le 10 janvier 1857, à Saint-David, diocèse de Nicolet. Il est le fils de M. Simon Martin Bruneau et de Séraphine Dufresne. Sa Grandeur fut ordonnée prêtre le 29 juin 1882, à St-Rock de Richelieu.

Mgr Bruneau fut ensuite professeur au séminaire de Nicolet, puis en 1886, directeur de cette même maison. En 1889, il fut nommé vicaire de la cathédrale, position qu'il occupa jusqu'en 1891, alors qu'il partit pour le collège canadien de Rome, où il perfectionna ses études théologiques.

ASSEMBLEE PUBLIQUE

En conformité avec l'ordonance municipale, je soussigné maire de la ville d'Edmonton, convoque une assemblée des contribuables de la ville d'Edmonton pour la discussion des affaires municipales à la salle Robertson mardi le 28 Novembre courant à 8 heures p. m.

Edmonton, 19 Novembre 1899.

W. S. Edmiston.
Maire

Avis.

On demande un instituteur ou institutrice, parlant l'anglais et le français préféré pour le District d'Ecole Notre-Dame de Loudres No 214 pour commencer le 1er janvier 1900. 1er ou 2ième certificat. Pour autres informations s'adresser à.

DOSITHÉE LAMOUREUX.
Bureau de Poste Lamoureux.
4—f Alberta.

Avis.

—o—

Tous les propriétaires de biens fonciers qui considerent que leurs propriétes sont affectes par la recente fermeture des rues sur la reserve de la Baie d'Hudson sont pries de notifier immediatement le soussigne par ecrit en donnant les motifs de leurs griefs.

J. K. GIBSON.
Greffier de la ville.

f

Charbon.

—o—

M. Edwidge Chevigny est prêt à fournir à la clientèle du charbon de la mine de Morinville. $1.00 la tonne a la mine.

Edwidge Chevigny.
Morinville.

N. W ¼ 24, 55, 25.

UN BRAVE.

Dans une expédition contre les pirates du Tonkin, en 1888, un lieutenant, qui commandait un faible détachement d'une trentaine d'hommes, n'hésita pas à attaquer une bande d'une centaine de pirates bien armés. Son acte de hardiesse fut couronné de succès. L'ennemi s'enfuit après avoir subi beaucoup de pertes. Mais l'officier fut tué en attaquant à la tête de sa troupe.

Un journal militaire raconta à l'époque qu'il était sur le point de rentrer en France et qu'il avait tenu à accomplir une action d'éclat pour être décoré.

Il est consolant de songer que de braves gens estiment encore assez de distinction pour ne pas hésiter à la conquérir au péril de leur vie.

Les trafiquants de la Légion d'honneur n'ont donc pas pu la discréditer complètement ?

Cette mort d'un officier, qui est tombé les yeux grand ouverts, hypnotisés par un ruban rouge, m'a rappelé une émouvante histoire, qui date de quelques années.

***

Robert Valin venait de sortir de l'Ecole de Saint-Cyr et d'être nommé sous-lieutenant.

Brave, comme on l'est naturellement quand on est jeune, intelligent, ardent et ambitieux, il résolut d'aller au Tonkin pour y gagner de l'avancement.

Son père, riche banquier, l'en dissuada d'abord, craignant un accident. Sa mère s'alarma. Puis, tous deux réfléchirent. Avec leur fortune, avec leurs relations, ils pouvaient obtenir beaucoup, à une époque où tant de choses et tant de gens s'achètent. Justement, le banquier était chargé des intérêts d'une haute personnalité politique. Pourquoi Robert ne s'absenterait-il pas pendant quelques mois ? Il suffirait qu'il mit le pied sur le sol du Tonkin pour que la campagne fût faite et lui comptât.

Il serait récompensé, bien entendu, et rentrerait de suite. Il n'y avait aucun péril à ce voyage. Il en serait quitte pour une traversée un peu longue, le cher enfant ! et il serait grandement indemnisé des légères fatigues de sa courte expédition.

Les parents le laissèrent donc s'embarquer, un peu émus, mais très fiers de l'honneur qu'ils réservaient à leur fils unique. Le grand personnage politique avait promis la croix. On n'en dit rien à Robert, pour que son bonheur fût plus complet, étant plus inattendu.

Il partit. Tout s'exécuta comme l'avait arrangé le banquier Le jeune sous-lieutenant était à peine depuis un mois à Hanoï qu'il reçut la nouvelle stupéfiante de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Il n'était pas encore sorti de la ville ; il n'avait pas fait de marche militaire, et pas vu un seul Chinois.

Dans le régiment, beaucoup d'anciens officiers, qui avaient maintes fois combattu avec courage, attendaient cette distinction enviée. Quelques-uns avaient plus de vingt ans de services et les cheveux gris. D'autres portaient les traces de blessures glorieuses.

Ce fut un scandale. Mais le sentiment de la solidarité, de la discipline et de leur propre dignité retint les officiers. Ils n'adressèrent au jeune sous-lieutenant aucune critique, aucun blâme, aucune raillerie.

Lorsque cette nomination étrange eut été portée à la connaissance du régiment, pas un mot fut dit à l'intéressé. On sembla ignorer le bonheur qui lui venait. Il ne subit pas de paroles désobligeante, mais ne reçut aucune des félicitations dont on est d'habitude accablé en semblable occurence ; il ne vit pas une seule main se tendre vers lui.

Robert, qui avait d'abord reçu la nouvelle avec plus de surprise que de joie, s'habitua peu à peu à cette faveur et se dit : "Ma foi tant pis ! profitons de notre bonne fortune !" Et il exhiba sa décoration. Elle attirait tous les regards, mais quels regards ! Après l'avoir portée deux jours, il en eut honte, devant de vieux capitaines et des camarades plus méritants qui attendaient encore, après de longues années de dévouement obscur, ce qu'il avait obtenu sans peine, en quelques jours.

Il ne la remit plus.

***

La protection du banquier ne devait pas s'en tenir là. Trois semaines après, une nouvelle incroyable circula parmi les officiers ; Robert Valin était changé de corps d'office, disait-on, et il allait rentrer en France. Bientôt il n'y eut plus de doute ; un ordre du régiment confirma ces dires. Quand régiment confirma ces dires. Quand il fut lu à la "popote" des lieutenants et sous-lieutenants un silence glacial s'établit tout à coup. Les officiers regardèrent, d'un air ironique, le jeune homme qui se sentit monter le sang au visage.

Ils avaient tous un sourire méprisant qui l'exaspéra, car, enfin, il n'était pour rien dans cette mesure exceptionnelle ; si on lui avait demandé son avis, il aurait refusé avec indignation.

Il avait accepté la croix avant de l'avoir gagné, parce qu'il comptait prouver, à la première occasion, qu'il était digne de la porter, mais ce départ forcé l'irritait plus que personne.........

Il se leva brusquement et courut chez le lieutenant-colonel qui commandait le régiment de marche auquel il appartenait.

Quand il entra, cet officier supérieur lui lança un de ces regards inexprimables qui touchent le cœur comme une pointe de fleuret.

—Vous venez de me faire vos adieux monsieur Valin ? Cela suffit. Je vous ai vu. Vous pouvez vous retirer.. Amusez-vous bien à Paris ; faites attention de ne pas prendre froid en sortant d'un bal ; un rhume est si vite attrapé ! ...... Adieu, monsieur. Je ne vous retiens pas. Partez.

—Mon colonel, je ne viens pas vous faire mes adieux, et je ne mérite pas votre mépris, je vous le jure ! Les apparences plaident contre moi, mais je vous donne ma parole d'honneur que je ne suis pour rien dans le changement de corps ordonné d'office par le Ministère. D'ailleurs, je vous supplie de me garder avec vous...

Le visage du colonel prit une expression d'incrédulité et de dédain.

—Eh bien ! mon colonel, je vous affirme que je ne partirai pas, quoi qu'il puisse m'arriver ! Je n'obéirai pas à un ordre pareil ! On n'a pas le droit de déshonorer ! Des parents aveuglés par leur tendresse, ont agi contre mon gré, croyant me servir ; ils se sont trompés. Voilà la vérité, mon colonel. Mais je vous le répète, aucun ordre ne me fera partir du Tonkin, dussè-je perdre mon grade !

—C'est bien, monsieur. Je vois que vous avez du cœur. Reprenez votre service. Je vais arranger votre affaire. Je vous accorde la faveur de continuer la campagne.

***

Quinze jours après, on apprennait à Hanoï que le Loch-Nam était ménacé par des bandes chinoises venant du Quouang-Si. Le régiment de marche où était Robert Valin fut promptement envoyé de ce côté, pour s'opposer aux premières tentatives de dévastation, en attendant qu'une forte colonne fut organisée pour attaquer et détruire cette nouvelle invasion. Quatre jours après, on atteignit les premiers partis chinois. Le régiment s'arrèta et prit des mesures minitieuses pour assurer sa sécurité au bivouac.

Le lendemain, le lieutenant-colonel ordonna une reconnaissance, et la première compagnie, celle du sous-lieutenant Valin, fut désignée pour cette opération. Valin supplia son capitaine de le placer à l'avant-garde avec sa section. Il insistat tellement que se dernier y consentit.

Le sous-lieutenant se mit en marche tout joyeux. Il ne tarda pas à apercevoir une bande chinoise formant une masse assez compacte. Il devait y avoir là près d'un millier d'hommes. L'officier n'avait qu'à se cacher avec sa faible section et à réclamer des renforts. Il n'en fit rien. Pris d'une sorte de fénésie, il rassembla sa troupe, donna ordre de mettre baïonnette au canon et tirant son sabre cria ; "En avant !"

Les soldats, d'abord stupéfaits, ne voulurent pas l'abandonner, et, électrisés par son exemple, coururent sur ces traces en criant aussi.

Cette section entra comme un boulet dans le rang chinois, faisant une trouée sanglante à coup de baïonnette.

L'ennemie fut déconcerté par cette attaque inouïe, et, saisi d'une terreur superstitieuse devant ce groupe endiablé, s'enfuit en désordre, après avoir déchargé ses armes sur les assaillants.

Robert Valin tomba, la poitrine traversée par une balle qui singulière ironie du sort, le frappa au côté gauche et amena une plaque de sang, d'un rouge vif, sur le dolman, à la place de la décoration qu'il ne portait plus.

La compagnie était accourue en entendant des coups de feu, mais son secours était inutile ; les Chinois avaient disparu.

Les officiers entourèrent leur camarade blessé qui respirait avec peine. En les voyant empressés autour de lui, il eut un sourire de satisfaction. On ne le fuyait donc plus...

Il leur tendit une main qu'ils pressèrent avec émotion, et il dit avec effort :

—"Je la mérite, n'est-ce pas, maintenant ?"

Et il mourut content.

Avis.

—o—

On demande un instituteur ou institutrice, parlant l'anglais et le français préféré pour le District d'Ecole Notre-Dame de Loudres No 324 pour commencer le 1er janvier 1900. 1er ou 2ième certificat. Pour autres informations s'adresser à.

DOSITHE LAMOUREUX.
Bureau de Poste Lamoureux.
4–f Alberta.

Mariage ou Celibat

Les auteurs anciens qui parlent du mariage des jeunes filles souffrant de chlorose (pâles couleurs), traitent la question d'une façon un peu étroite ; ils n'envisagent que la femme se demandant si le mariage est susceptible de la guérir ou non ; le mariage est à leurs yeux un médicament au même titre que les toniques. Astruc en 1765, dans son "Traité des maladies des Femmes," parlant des jeunes femmes aux "pâles couleurs", est presqu'opposé au mariage des chlorotiques, et s'il ne le condamne pas absolument il fait bien des réserves dont les médecins, de nos jours, se sont définitivement affranchis. En effet, avec les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, les pâles couleurs avec tout leur cortège de souffrances et d'ennuis, disparaissent rapidement sans astrein les belles patientes à un régime alimentaire quelconque. On trouve les Pilules de Bonard dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyées par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Colonial, Boîte 385 Bureau de Poste Montréal.

Adopte partout.

Dans la pratique médicale c'est le **Baume Rhumal**, le célèbre spécifique français qui est le remède adopté et recommandé pour la guérison du rhume, de la toux, de la bronchite, de la grippe et de la coqueluche. 132

TEINTURERIE D'EDMONTON

F. MAYERHOFER, Propriétaire

—o—

Près des Ateliers de la Cie Electrique.

—o—

Toute commande promptement exécutée ouvrage superieur garanti.

G. H. L. Bossange

A Traversé la Rue, son magasin se trouve maintenant entre les bureaux du "Bulletin" et de "l'Advertiser.

Son Assortiment de

Livres, Jouets et objets de fantaisie est plus complet que jamais.
Préparez-vous pour les cadeaux u Jour de l'an.

T. Rochon & Fils

Successeurs de A: R: Cintrat

Carrelage en Marbre et Mosaïque Manteaux de Cheminées, Monuments Rables pour Plombiers et Meubliers. Réparations de tous genre.

31, Rue Windsor, Montréal.

P. Wagner,

TAILLEUR FASHIONABLE

Satisfaction garantie.

Ouvrage de qualité supérieure.

EDMONTON.

Trois Avis

No 1.—Articles pour Messieurs

La belle saison va bientôt arriver : c est le temps Messieurs de songer à vos articles de toilette.

No 2.—Chapeaux

Nous voulons mettre une tête dans chaque chapeau que nous avons. Voulez-vous nous aider ? Les qualités et les genres de nos marchandises garantissent la satisfaction.

No 3.—Chaussures

Le confort et l'aisance sont un des problèmes du printemps. Nous pouvons vous aider à le résoudre.

Toujours en mains une assortiment complet d'habillement. Notre meilleur argument est la qualité de notre stock.

Venez nous faire une visite.

H. SIGLER,

IVROGNERIE GUERIE !

Le R. P. Guillet, Cure de l'Eglise Ste. Marie recommande le traitement du "Gold Cure d'Evans."

Winnipeg 10 Janvier 1897.

A l'institut du "Gold Cure Evans,"

C'est un grand plaisir pour moi de savoir que l'Institut Evans est complètement etabli dans notre belle ville de Winnipeg. Avant de venir vers l'Ouest, j'avais ete le directeur pendant plusieurs annees, directeur d'une societe de temperance ou les moyens moraux et religieux etaient impuissants à guerir les victimes de l'alcoolisme, je recommandais le traitement "Evans" et je puis temoigner des excellents résultats obtenus.

L'Institut Evans de Winnipeg a etabli ses droits à la confiance publique. Le grand nombre des guérisons merveilleuses qui lui sont attribuees ne peut qu'encourager ceux qui souffrent du fléau de l'alcoolisme, d'avoir recours à ce traitement.

Le R. P. Guillet, le R. P. Drummond, le Maire Andrews, l'ex-maire Mc Creary, M. M. Jameson Ryan, le maire de Montreal et tous les chefs de societe de Temperance ont publie des lettres élogieuses sur "l'Evans Gold Cure," qui ont paru sur tous les journaux.

Sous la direction d'un Canadien-français.

Ecrivez pour renseignements et conditions,
The Evans Gold Cure Institute
58 Adelaide St, Winnipeg.

BANQUE JACQUES CARTIER

Capital paye ' ' ' 000,000
Surplus ' ' 291,000

Bureau-Chef Montreal.

DIRECTEURS :

Hon. Alphonse Desjardins, President, A. S. Hamelin, Vice-Président ; Dumont Laviolette, G. N. Ducharme, L. J. O. Beauchemin.
Tancrède Bienvenu, Gérant-General, Ernest Brunel, Ass-Gérant, C. S. Powell. Inspecteur.

SUCCURSALE D'EDMONTON.

Interêt accorde sur dépôt.
Traites achetées et vendues.
Or amalgame achete.
Transaction d'affaires de Banques.

L. E. LAURENCELLE. (Gérant.)

JULES CHAVE,

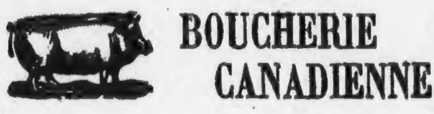
FORGERON,

—o—

A l'honneur d'informer les cultivateurs de St. Albert et des paroisses environnantes qu'il a été nommé agent pour les célèbres Instruments Agricoles de la Manufacture de Frost & Wood, de Smith's Falls, Ont, Toujours en mains un assortiment complet de Binders, Drills, Charrues, Moissonneuses, Wagons, buggies, Etc.

JULES CHAVE,

St. Albert, Alberta.



BOUCHERIE CANADIENNE

Où l'on trouvera toujours en mains les meilleures qualités de bœuf, Lards, Veau, Mouton, Dry Salt et Breakast Bacon, Saucisse de lard et de Boulongne, Volailles et Poisson. Les fermiers feront bien de nous rendre visite pour la vente de leurs produits.

N. LECLERC.



CHEVAUX A VENDRE !

N'oubliez pas que M. Jos. Larose, d'Edmonton-Sud, a toujours en quantité des Chevaux pour les cultivateurs. Conditions faciles.

J. LAROSE.

NOUVEAU MAGASIN AU VIEUX POSTE

—o—

Forbes et Cie.

Marchands Generaux.

Epiceries de choix, Fruits, Noix Spécialité pour les fêtes de Noël. Nos prix méritent l'étude de la clientèle.

Venez nous rendre visite.

FORT SASKATCHEWAN, ALTA.

FROST & WOOD.

Nos célèbres "Disc-Harrowsf nos Charrues, nos Binders "Champion" n'ont pas de pair snr le marché !

Nos Buggies de la célèbre Compagnie Heney sont les meilleurs ; ils sont expédiés directement de Montréal.

Nos fameux wagons Woodstock sont incomparables.

En vente chez **FROST & WOOD**

Agents à Edmonton.

Kelly & Beals

ASSURANCES

La "Manufacturers Life,"

La "Ontario Accident,"

La "Norwich Union Fire,"

La "Caledonian Fire."

W. H. COOPER,

W. MAT. AIKEN.

Bureau—Bâtisse du Bulletin

Cartes Professionelles

AVOCATS.

FREDERIC VILLENEUVE, Avocat, Notaire, Edmonton.
M. Villeneuve est aussi avocat au barreau de la Province de Québec.

I. S. COWAN, Avocat, Notaire Public. Bureau Bâtisse de la Banque Jacques-Cartier à Edmonton, Alberta.

BECK & EMERY, Avocats, Notaires, Edmonton, Alberta, T. N. O. Procureurs pour la Banque Imperial du Canada.
N. D. Beck, C. R.—E. C. Emery, Avocats de la Couronne.
Argent de particuliers et de Compagnies à

BOWN & ROBERTSON, Avocats Batisse du Bulletin, Edmonton Alta. T. N. O.
J. C. F. Bown. Harry H. Robertson.

H. C. TAYLOR. M. A., L. L. B. Avocat, Notaire Solliciteur Etc. Bureau : Bâtisse de la Banque Imperiale, Edmonton, Alta, T. N. O.

P. L. MCNAMARA Avocat, Notaire, Bureau : Bâtisse Mc Leod Avenue Jasper, Edmonton, T. N. O. Procureur pour la Banque Jacques-Cartier.

MÉDECINS.

DR. PHILIPPE ROY, Médecin-Chirurgien. Consultations de 2-4 p.m., 7-8 p.m. Telephone No. 35.
Bureau, Rue Principale, vis-à-vis l'entrepôt Massey-Harris,

E. A. BRAITHWAITE, M. D. Bureau à sa résidence, 3e rue, au sud des nouveaux magasins de la Baie d'Hudson. Telephone.

J. D. HARRISON M. D. C. M. Bureau et residence, 2em porte à l'ouest de la Banque Impériale.

M. HERBERT LAKE, Chirurgien-Dentiste Spécialité : Ouvrage Dentaire, de qualité superieure.
Heures de bureau : —9 a. m. à 5 p. m.
Bâtisse Taylor, Edmonton.

HOTELS.

HOTEL QUEEN'S, de première classe, Vins, liquers de choix. Pansion excellente, Ecurie de louage et de pension.
H. HETU,
Propriétaire, Edmonton.

HOTEL WINDSOR, a St Albert, Vins liqueurs de choix. Pension de première classe, Salles d'échantillons, bonnes chambres, ecurie de louage et de pension.
LOUIS COUTURE,
Propriétaire.

THE GRAND CENTRAL,—Côté Sud de l'Avenue Jasper, vis-à-vis la Banque Impérial Hôtel de 1ère classe. On y parle, allemand flamand, français. Ecurie de louage, de pension
MATZ & MULLER.
Propriétaires.

HOTEL ALBERTA, Edmonton.— Cet Hotel agrandi et considérablement amélioré, sous la direction de MM. Jackson & Grierson, offre aux voyageurs et au public en general tout le confort possible. Table excellente ; salles d'échantillons ; écurie de louage. La diligence de l'Hôtel est au débarcadère à chaque train.
JACKSON & GRIERSON,
Propriétaires.

HOTEL ST ALBERT, nouvellement construite à St Albert, Alberta, de première classe, salles d'echantillons gratuites, Vins liqueurs de première qualite. Pension à prix réduits au mois à la semaine ou à la journee. Ecurie de pension et de louage.
CHEVIGNY & LAROCQUE,
Propriétaires, St. Albert.

HOTEL JASPER. Le seul Hôtel en briques d'Edmonton. Table excellente. Pension à la semaine ou à la journe à des prix modérés. Salles d'échantillons ; Ecurie de louage et de pension.
J. GOODRIDGE,
Propriétaire.

A. E. Potter—Encanteur et evaluateur adresse boite B. de P. 222 Edmonton Bureau—Potter & McDonald.

LE MONDE ILLUSTRE.

Beaux Arts—Litterature—Science Etc., Etc. Feuilletons des meilleurs romanciers, 16 pages de texte et d'illustrations.

PRIMES.—Le tirage des numéros gagnants se fait tous les mois à Montreal et les primes sont payees dans les 30 jours qui suivent le tirage.

Chaque exemplaire du "Monde Illustre" peut gagné de $1.00 à $50.

Abonnement, payable d'avance :

1 an	$ 3 00
6 mois	1 50
4 "	1 00

BERTHIAUME & SABOURIN,
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

A. Cristall,

MARCHAND DE LIQUEURS EN GROS.

A l'ancien magasin de Jas. Gibbons,

Un assortiment complet et choisi de

Rye,
Brandy,
Scotch Whiskey,
Vins, Etc., Etc.,

Aux prix les plus réduits.

Les meilleures valeurs pour le même argent.

A. COASKE.

MARCHAND-TAILLEUR
— ET —
FOURRURIER.

Habillements, Pardessus, Pantalons etc, sur mesure.

Fourrures réparées, refaites, nettoyées. Ouvrage et ajustement garantis à des prix raisonnables.